ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI KACEM
CERCLE DE CHRARDA
CAÏDAT DE ZAGGOTA
COMMUNE DE SELFAT

Termes de référence

Relatif aux travaux d'aménagement de la piste à l'intérieur du douar Oulad Amar Mekes ,pour le compte de commune de Selfat

Objet de la prestation : Travaux d'aménagement de la piste à l'intérieur du douar Oulad Amar Mekes .

Adresse : Route nationale N13, centre de Selfat commune selfat .

Mode de passation : Par bon de commande en application des dispositions de l'article 91 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics.

Email : ctselfat1992@gmail.com

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE SIDI KACEM
CERCLE DE CHRARDA
CAÏDAT DE ZAGGOTA
COMMUNE DE SELFAT

Chapitre1 : Clauses administratives et financières

Article n°1 : démolition des passerelles existantes en béton armé, décapage, nettoyage et curage manuel de l'ouvrage hydraulique .

Ce prix rémunère l'ensemble des travaux nécessaires à la démolition des passerelles existantes en béton armé, ainsi qu'au décapage, au nettoyage et au curage manuel de l'ouvrage hydraulique existant, conformément aux règles de l'art et aux instructions de la maîtrise d'œuvre.

Ouvrage payé au forfait (F), y compris toutes sujétions de parfaite exécution.

Article n°2 : Remblais d'apport y compris réglage et compactage de fond de forme .

Ce prix rémunère, au mètre cube, les remblais méthodiquement compactés nécessaires à la création de la plate-forme de la chaussée, conformément aux recommandations du maitre d'ouvrage.

Le taux de compactage devra être supérieur ou égal à 95 % de l'OPM.

Article n°3 : Couche de roulement MCR, y compris réglage et compactage de fond de forme .

Ce prix rémunère la fourniture, le transport, la mise en œuvre et le compactage de la couche de roulement MCR, y compris le réglage et le compactage du fond de forme, conformément aux règles de l'art, aux instructions de la maîtrise d'œuvre.

Ouvrage payé au mètre cube (M³), y compris toutes sujétions de parfaite exécution .

Article n°4 : Béton armé B25 y compris treillis soudé .

Ce prix rémunère, au mètre cube, la réalisation des ouvrages en béton armé B25, d'une épaisseur de 12 cm, destinés à la protection des habitations contre les inondations, par la réalisation de murs inclinés à 45°, ainsi qu'à la réfection de la dalle dégradée du passage existant .

Article n°5 : Béton armé b25

Béton pour béton armé B25 dosé de 350 kg/ M³ y compris acier double nappe T14 HA Esp 20 cm Le béton sera dosé à 350 kg de ciment par mètre cube y compris fourniture et façonnage des armatures T14 HA esp 20, suivant les épaisseurs définies par le maître d'ouvrage . Le prix de règlement comprend notamment :

- **La fourniture et la mise en œuvre du béton ;**
- **Le coffrage ;**
- **La vibration ;**
- **Le damage lorsque nécessaire ;**
- **Toutes les sujétions d'exécution.**

L'ouvrage sera payé au mètre cube théorique résultant des plans, pour l'ensemble des prestations prévues ci-dessus .

Article n°6 : Blocage en pierres 100/250 mm

Ce prix rémunère, au mètre carré, la réalisation d'un blocage en pierres de 20 cm de calibre 100/250 mm, destiné à constituer une assise stable sous les ouvrages de protection en béton armé inclinés à 45° contre les inondations.

Article n° 7 : Contrôle de Qualité

Les travaux sont soumis aux essais et contrôles d'un laboratoire compétent .
Les frais afférents à ces prestations sont à la charge du titulaire et doivent être intégrés dans son offre financière .
A cet effet le titulaire devra recourir à un laboratoire compétent dans le domaine des essais géotechniques et des travaux publics , disposant des qualifications et agréments requis .
Avant le commencement des prestations nécessitant des contrôles de laboratoire , le titulaire devra communiquer au maitre d'ouvrage les justificatifs attestant de la prise en charge de ces prestations par le laboratoire concerné .
Les prélèvements , essais et contrôles seront effectués conformément au programme de contrôle défini par le maitre d'ouvrage ou son représentant technique .
Les rapports d'essais et résultats des contrôles devront être transmis à la commune au fur et à mesure de leur réalisation .
Le maitre d'ouvrage se réserve le droit de demander tout essai complémentaire techniquement justifié pour vérifier la conformité des prestations exécutées .

Chapitre 2 : Bordereau des prix et détail estimatif

N°	Désignation des prestations	Unité	Qté	P.U	P.T
1	Démolition des passerelles existantes en béton armé, décapage, nettoyage et curage manuel de l'ouvrage hydraulique	F	1		
2	Remblais d'apport y compris réglage et compactage de fond de forme	M³	440		
3	Couche de roulement MCR, y compris réglage et compactage de fond de forme	M³	290		
4	Béton pour béton armé B25 dosé de 350 kg/ M³ y compris treillis soudé T8	M²	360		
5	Béton pour béton armé B25 dosé de 350 kg/ M³ y compris acier double nappe T14 HA Esp 20 cm	M³	9		
6	Blocage en pierres 100/250 mm eps 20 cm	M²	70		

Etabli par BET **Validé par le Technicien** **le Maitre d'ouvrage**

Quarawain Tech Advisory
05 37 36 60 60 / 06 61 53 01 64
n° 6 Rue Abou El Rahmani
Bur2 Imm Amina, Kenitra
www.quarawain.com
From heritage to high tech

ABDELAZIZ EL KASRAOUI
Technicien Commune SELFAT

Président du Conseil
Commune de Selfat
Hicham BENHILAL

Lu et Accepter par l'Entrepreneur